

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf avril à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué en date du neuf avril deux mil vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de GRANE sous la présidence de Jean-Paul XATARD, Maire.

**Présents :** Christine MARION, Marc ESTRANGIN, Béatrice BRETON-GENTE, Jean-Louis REYNAUD, Laure HAILLET DE LONGPRE, Cynthia BRIZARD, Camille YVOREL-QUINCARD, Rajae DAHMANI, Thibault RASPAIL, Michel VALLET, Stéphanie NICOLAS-TESTARD, Mallory ALLIGIER, Erwin TAUBER, Frédéric ROLLET, Robert ARNAUD, Laurence JOLY

**Absent(s) excusé(s) :** Jean LONGEOT, Ludovic DUBOST.

**Secrétaire de séance :** Béatrice BRETON-GENTE

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il souhaiterait rajouter un point à l'ordre du jour : convention stationnement avec D.A.H. sur la Zac de la Tourache. À l'unanimité les conseillers approuvent ce rajout.

### N°1 ADHESION CONTRAT AIDE MAITRISE OUVRAGE AVEC LA CCVD (DCM210419-01)

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une rencontre a eu lieu dernièrement entre la commune et la CCVD afin d'étudier les possibilités de soutien technique et administratif dans le montage du dossier de marché public relatif à un projet de construction de médiathèque. Afin de déterminer avec précisions les besoins et attentes de la commune et de la médiathèque sur ce nouveau bâtiment, une mission complète d'architecte est tout d'abord à envisager ; ainsi que pour le montage du dossier de subventions. Ce soutien de la ccvd passe par le biais d'une convention de mutualisation de services, dont le détail financier estimatif est le suivant :

Phase de l'opération	Durée (h)	Montant (€)
<b>Définition du besoin – Consultation du Maître d'œuvre</b>		
Programmation technique – évaluation budgétaire	40 h – Ingénieur	30,32 * 40 = 1212,80
	2h – Assistante	20,47*10 = 204,70
Rédaction des pièces administratives	10 h – Ingénieur/Attachée	30,32 * 10 = 303,2
	10h – Assistante	20,47*10 = 204,70
Publication du marché	1 h – Ingénieur/Attachée	30,32 * 1 = 32.32
	3h – Assistante	20,47*3 = 61.41
Réception et analyse des offres	40 h – Ingénieur	30,32 * 40 = 1212,80
	2h – Assistante	20,47*10 = 204,70
Sélection du MOE et gestion administrative	1 h – Ingénieur	30,32 * 1 = 32.32
	5h – Assistante	20,47*5 = 102.35
<b>Sous total phase</b>	82 h – Ingénieur/Attachée	30,32 * 82 = 2486.24
	22h – Assistante	20,47*22 = 450.34
		<b>Total = 2936.50</b>

Il est proposé de suivre la proposition de la communauté de communes, sur la phase « définition du besoin et consultation du maître d'œuvre ».

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le projet de convention de mutualisation entre la commune et la CCVD pour une aide à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de nouvelle médiathèque.

- **APPROUVE** l'estimation financière portée à 2 936€, correspondant à une estimation du temps de travail consacré par les agents de la CCVD.

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer les services de la CCVD pour qu'une décision soit prise également au niveau de l'intercommunalité.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

## **N°2 MODIFICATION STATUTAIRE DU SIGMA (DCM210419-02)**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le comité syndical du SIGMA (gestion mutualisée de l'assainissement) a délibéré le 12 mars dernier pour modifier le nombre de représentants par commune au sein de l'assemblée.

Auparavant : 6 délégués pour les communes de +5 000 hbts  
3 délégués pour les communes de 1.000 à 5000 hbts  
2 délégués pour les communes de - 1.000 hbts

Désormais : 4 délégués pour les communes de +5 000 hbts  
2 délégués pour les communes de 1.000 à 5000 hbts  
1 délégué pour les communes de - 1.000 hbts

Il est demandé à chacune des communes concernées d'émettre un avis sur cette modification dans les 3 mois.

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :*

- **APPROUVE** la modification de l'alinéa 1 article 7 « représentativité » des statuts du SIGMA, telle que présentée en comité syndical du 12 mars 2021.

- **DIT** que les 2 délégués communaux sont Mr Jean-Louis REYNAUD et Mr Robert ARNAUD

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer le Président du SIGMA.

## **N°03 RENFORCEMENT RESEAU ELECTRIQUE- POSTE DARTAISE-TRAVAUX SDED (DCM210419-03)**

Monsieur le Maire expose que le SDED a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune : il s'agit d'un renforcement de réseau basse tension au quartier Dartaise. La dépense prévisionnelle s'élève à **22 934,04€ HT**, entièrement prise en charge par le SDED.

Opération : <b>Electrification</b>	
Renforcement du réseau BT à partir du poste DARTAISE	
<b>Dépense prévisionnelle HT</b>	<b>22 934.04 €</b>
dont frais de gestion : 1 092.10 €	
<b>Plan de financement prévisionnel :</b>	
Financements mobilisés par le SDED	22 934.04 €
<b>Participation communale</b>	<b>Néant</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.

- **APPROUVE** le plan de financement détaillé ci-dessus.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

#### **N°04 ENTREPRISES RETENUES PROKET CITY/SKATE PARK (DCM210419-04)**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une commission urbanisme/travaux s'est tenue récemment pour consulter les divers devis obtenus lors de la consultation du projet du city park. La proposition de la société VERT ET SPORT basée à Alixan a été retenue, dont le contenu est joint à la présente délibération en pièce annexée.

DEVIS VERT ET SPORT CITY PARK	Quantité	Prix HT
Structure multisports barreaudée, galvanisée et plastifiée.  Surf. : 25,9*13,10 Surf. jeux : 23,5*13,10	1	39 241,75€
Buts hand, foot, basket. Panneaux basket extérieurs. Poteau de volley multifonctions.	2 (volley)	
Tracé sur l'aire de jeux et la piste d'athlétisme sur enrobé sur 2 couloirs	1	1 750€
Gazon synthétique	307 m <sup>2</sup>	9 885,40€
<b>DEVIS VERT ET SPORT SKATE PARK</b>		
1 lanceur droit + 1 lanceur courbe + chin courbe + 1 incliné + 1 courbe + muret long		21 120€

D'autre part, les devis de terrassement ont été validés début avril pour un début de chantier mi-juin. Monsieur le Maire précise que les travaux ne seront entrepris qu'à l'issue de la notification des subventions sollicitées pour ce projet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité:

- **VALIDE** le devis de la société « VERT ET SPORT » pour la commande et la pose d'un city park, dont le montant chiffré se porte à 50 877,15€ HT (soit 61 052,58€ TTC)
- **VALIDE** le devis de la société « VERT ET SPORT » pour la commande et la pose d'un skate park, dont le montant chiffré se porte à 21 120€ HT (soit 25 344€ TTC)
- **PRECISE** que les travaux ne seront engagés que si les subventions sollicitées sont obtenues (DETR, DCP, Bonus Relance, pour 80% d'aide au maximum).

## N°05 CONTENTIEUX EN COURS - PERMIS DE CONSTRUIRE (information)

Monsieur le Maire donne lecture de la décision du tribunal administratif de Grenoble, dans le contentieux opposant les époux B. contre la commune (refus d'un permis de construire en zone N) : le tribunal a tranché en faveur des requérants. La commune doit donc délivrer le permis refusé, et régler la somme de 1.500 euros aux pétitionnaires.

## N°06 VENTE PARCELLES ZE 337 et 338 TOUT OU PARTIE : IMPLANTATION DE L'ENTREPRISE PHYTOLEADER (DCM210419-05)



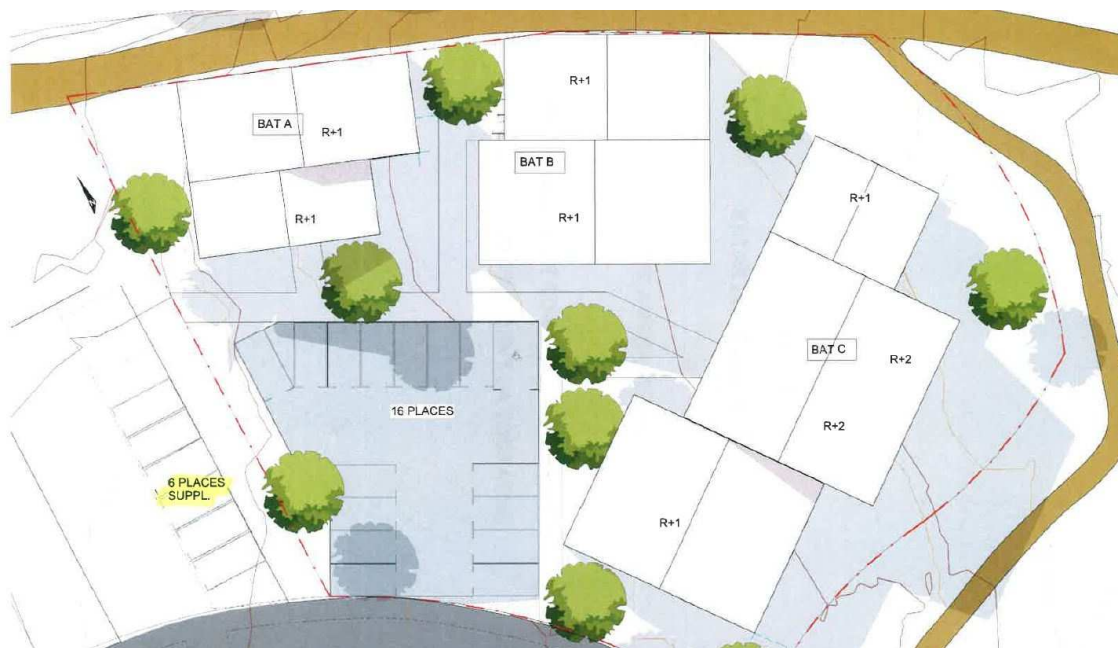
Monsieur le Maire informe l'assemblée que la CCVD a sollicité la commune dans le cadre de la vente d'une parcelle lui appartenant (*en jaune sur le plan*): une société de production de compléments alimentaires souhaite s'implanter sur la commune. Il s'agit de la société phytolader basée à St Georges les Bains, et qui voudrait développer son activité en implantant un second site de production. La CCVD demande à ce qu'une partie des parcelles communales (ZE 337 et 338) jouxtant en longueur cette parcelle, soient également vendues à la société qui en fait la demande. La commune gardant une bande d'une largeur suffisante pour conserver une voie d'accès le cas échéant.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** de vendre une partie des parcelles cadastrées ZE 337 et ZE 338 à la communauté de communes, dans le cadre de l'implantation de la société Phytolider sur la zone d'activité des grandes vignes.
- **PRECISE** qu'un géomètre devra intervenir pour que la commune conserve une partie des parcelles pour maintenir une voie d'accès.
- **PRECISE** que les frais engendrés par ce découpage seront à la charge de l'acquéreur.
- **PRECISE** que la présente délibération de principe sera complétée à un prochain conseil, afin de fixer le prix de la vente au m<sup>2</sup> de ces portions de parcelles, une fois le découpage du géomètre effectué.

## **N°07 CONVENTION STATIONNEMENT AVEC DROME AMENAGEMENT HABITAT : ZAC DE LA TOURACHE (DCM210419-06)**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Laure Haillet de Longpré qui expose que la société DAH va prochainement lancer son programme sur le dernier îlot non construit à la Zac de la Tourache. Pour rappel, il s'agit de 22 logements locatifs en R+1 dont l'implantation est la suivante :



Afin de satisfaire au besoin de places de stationnement nécessaires à ce projet, DAH propose de procéder à la réalisation d'un parking de 10 places sur les parties communes du lotissement. En contrepartie, les locataires pourront stationner leurs véhicules sur ce parking communal mitoyen de l'opération de logements pour un total de 6 emplacements sans pour autant en prétendre l'exclusivité.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal et à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** l'objet et les termes de la convention de stationnement annexée à la présente délibération.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires aux présentes.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Projet de jardins potagers collectifs et/ou partagés : la commune s'est positionnée favorablement auprès des services de la CCVD qui porte le projet.
  
- Schéma directeur cyclable impulsé par la CCVD : en cours d'élaboration avec la communauté de communes et la 3CPS. Le but étant de développer et sécuriser les déplacements du quotidien avec l'aménagement de voirie et d'aires de stationnement dédié.
  
- Proposition de location de vélos et scooters électriques via la CCVD: la commune se positionne dans le programme auprès de la CCVD. Projet de mise à disposition à l'automne.
  
- Travaux du château d'eau à Malaire : construction d'un nouveau réservoir de 200 mètres cubes est lancé. Monsieur le Maire remercie Mr Jacky Mourier, ancien conseiller municipal qui a porté le projet auprès du syndicat des eaux, pour cette réalisation en cours.
  
- Projets éoliens : Monsieur le Maire fait état de nombreuses sollicitations de sociétés spécialisées dans l'implantation d'éoliennes auprès de la commune. Il souhaiterait qu'un débat ait lieu sur ce sujet, avec des apports techniques et financiers pour que chacun puisse se faire un avis circonstancié sur la question.
  
- Prochain conseil municipal le 17 mai.

SEANCE LEVÉE à 20h50